



Cérilly '@com

Lettre d'information n° 3

2ème semestre 2018



La Mairie de Cérilly vous accueille :

les lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et de 14h à 18h30

le mercredi de 9h à 12h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

le samedi de 9h à 12h sauf juillet et août

1, rue Marx Dormoy - 03350 Cérilly

Téléphone : 04 70 67 52 00

Courriel : mairie@mairie-cerilly.com

Site internet : <http://mairiecerilly.com/>

Les vœux de la municipalité à la population



Vendredi 04 janvier, environ 200 cérillois ont assisté à la présentation des vœux de la municipalité à la population.

Avant de présenter les vœux du conseil municipal à toutes les personnes présentes, le Maire, **Olivier Filliat**, a invité l'assistance à avoir une pensée particulière pour nos concitoyens décédés en 2018 et leur famille.

Il a ensuite souhaité la bienvenue à toutes les personnes nouvellement installées à Cérilly en précisant que les élus et le personnel communal restaient à leur disposition et que le site internet donnait beaucoup d'informations et de renseignements sur l'activité de la commune.

En premier lieu, Olivier Filliat a fait allusion aux manifestations qui secouent notre pays depuis le 17 novembre en disant comprendre certaines revendications et reste perplexe quant à l'aboutissement du grand débat national attendu en ce début d'année.

Avant de présenter l'activité de Cérilly en 2018, **il a tenu à remercier plusieurs personnes :**

- **Mme Ginette Lasnier** qui a animé la bibliothèque durant de nombreuses années et assuré le secrétariat de l'association « Mémoire de Cérilly et ses environs » à ses débuts
- **Mr Jean Autissier**, président de l'ASC Judo pendant de nombreuses années, remplacé par Mr Patrick Ribet en juin 2018
- **Mr Jean-Louis Aurat** qui a passé le relais de la présidence de l'association « Les amis de Charles-Louis Philippe » à Mr Jean-Louis Vieillard-Baron, en septembre 2018
- **Mr Jean-Claude Panalier** qui a laissé la présidence de l'association « Les amis de la Grange »

- **Mr Richard Gotainer** qui a offert, fin 2018, aux élèves de CP, un CD comportant des comptines pour enfants appelé « Chansons Galipette »
- **Mr Stéphane Maréchal**, correspondant local des journaux « La Montagne » et « L'écho du Berry », qui a couvert de façon remarquable l'activité de notre territoire et quitte la région pour raisons professionnelles.

Olivier Filliat a ensuite détaillé **les actions menées par la municipalité dans la recherche d'un médecin**. Le conseil départemental a été sollicité et plusieurs annonces ont été passées dans divers supports des professionnels de santé. Quelques contacts ont eu lieu mais n'ont pas abouti pour l'instant malgré les incitations financières dont ils peuvent bénéficier. L'installation récente d'un nouveau kinésithérapeute, Mr Constantin Musca, prouve que tout est possible.

La gestion de l'eau potable et de l'assainissement, dossier d'une importance capitale, a ensuite été abordée par Mr Le Maire. Pour 2019, un programme de remplacement de conduites et de compteurs individuels pour un montant de 400.000 euros sera mis en œuvre. La gestion de l'eau potable et de l'assainissement, assurée en régie directe par une personne sur le terrain avec le soutien administratif d'une autre personne, est devenue au fil du temps de plus en plus complexe. Pour répondre aux exigences de la réglementation actuelle, la commune de Cérilly se verrait dans l'obligation d'embaucher une personne supplémentaire au minimum pour maintenir la gestion en régie directe. Fort de ce constat et en prévision de l'application de la loi NOTRe qui prévoit le transfert de la compétence Eau et Assainissement aux communautés de communes, le conseil municipal a pris la décision de confier la gestion de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif au **SIVOM Nord Rive Droite du Cher**, à compter du 1^{er} janvier 2020. Afin d'atténuer l'alignement de nos tarifs sur ceux du SIVOM, le conseil municipal a négocié pour que cette augmentation soit étalée sur 5 ans.

Autre réalisation d'importance débutée en septembre 2018 : **la construction des vestiaires au stade municipal**. Ce projet d'importance, comprenant 4 vestiaires pour les joueurs et 2 pour les arbitres, est rendu nécessaire par les nouvelles normes d'accueil et le fait que les vestiaires actuels, après de longues années d'utilisation, ne répondent plus aux besoins. Ce bâtiment devrait être livré juin ou juillet 2019.

Les vœux de la municipalité à la population

Au premier semestre 2018, le **camping municipal a été pourvu d'un nouveau bloc sanitaire** équipé pour recevoir les personnes à mobilité réduite. Toutes les personnes ayant séjourné au camping ont apprécié ce nouvel équipement qui devrait participer au retour de la clientèle pour les années à venir.

Olivier Filliat a ensuite dressé la liste non exhaustive des autres travaux réalisés en 2018 :

- Réfection des peintures et remplacement de portes extérieures à la salle des fêtes
- Réfection de la toiture de la perception
- Démoussage de la toiture de la Mairie et réfection du clocheton
- Remplacement des escaliers du Champ de foire
- Travaux au musée Charles-Louis Philippe
- Installation de l'éclairage des terrains de tennis
- Achat de matériel pour les services administratifs et techniques

Au-delà de la nécessité d'entretenir notre patrimoine, le conseil municipal tient à améliorer les structures d'accueil afin d'attirer de nouvelles personnes sur la commune en vue de maintenir, voire développer, notre tissu économique. A ce sujet, Olivier Filliat a tenu à féliciter tous les artisans, commerçants et industriels cérillois pour leur implication, leur détermination, leur ambition et leur courage de développer leur activité, de créer, de reprendre une activité.

Il a cité 3 exemples pour étayer ses propos :

- **GEL REUNION** qui emploie 15 personnes et dont l'activité est en progression constante
- **Carrefour Contact** qui restructure son magasin, propose nouveaux services (clé minute) et continuera d'en proposer d'autres
- **Chêne Bois** qui, depuis 2009, ne cesse d'accroître son activité, passant de 9 salariés à 28 aujourd'hui. L'entreprise compte embaucher 20 personnes, suite à l'extension de 1.600 m² de son outil de production, et comptera une cinquantaine de salariés au printemps 2020.

Olivier Filliat a déploré le **désengagement des sociétés d'HLM** qui se débarrassent de leur parc locatif existant sans réinvestir dans des logements neufs. En quelques années, Cérilly a perdu une vingtaine de logements HLM, ce qui pourrait être préjudiciable pour

l'accueil de nouveaux arrivants.

S'appuyant sur le diaporama présentant les manifestations organisées en 2018 à Cérilly, Olivier Filliat a remercié chaleureusement tous les bénévoles qui participent à l'organisation de ces événements. Il a cité l'arrivée de l'étape du Tour de l'Avenir et de la commémoration du centenaire de l'armistice pour laquelle il a rendu hommage à Jean Bastidon pour la réalisation des maquettes sur l'aviation pendant la Grande Guerre.

Avant d'évoquer les projets 2019, Olivier Filliat a tenu à remercier l'équipe municipale qui le soutient du mieux possible dans sa fonction de Maire.

A partir de février 2019, la municipalité va mettre en chantier la **réhabilitation de la bibliothèque**. Dans la foulée, il est prévu de réaménager **les salles de l'école de musique** dont la fréquentation progresse chaque année et pour laquelle il devient nécessaire d'avoir une structure d'accueil apte à satisfaire aussi bien les élèves que les professeurs.

Olivier Filliat a précisé que le conseil municipal travaillait sur le **projet d'agrandissement de la maison de santé**. Actuellement au stade de la recherche de subventions, ce projet s'avère indispensable pour que nos services de santé, actuels et futurs, puissent travailler dans des conditions optimales.

Pour clore le chapitre « Travaux », un **panneau d'information** sera installé sur la Place Péron et un programme de travaux relativement important de rénovation de la voirie sera mis en œuvre par la communauté de communes.

Pour terminer, Olivier Filliat a vanté la **maîtrise de la gestion budgétaire par le conseil municipal** qui permet une réduction des dépenses de fonctionnement engagée depuis plusieurs années et d'assurer les investissements sans avoir recours à l'emprunt. A ce sujet, il a remercié Corinne Coupas et Gérard Dériot pour les subventions accordées par la communauté de communes et le département.

Avant d'ouvrir le buffet, Olivier Filliat a tenu à remercier l'ensemble du personnel communal et a réitéré ses vœux à l'assemblée.

Une nouvelle vie pour le château de la Pierre



Centre d'Inspirations au coeur de la France

Le **Château de la Pierre**, avec son vaste parc dans le village de Cérilly, à l'orée de la forêt de Tronçais, se destine à accompagner chacun sur son chemin de santé intégrale : corps, mental et esprit.

1) HEBERGEMENT DE STAGES DE DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

Clientèle : animateurs de stages ou formation, dans les domaines du développement personnel (yoga, énergie, thérapies complémentaires...) et de la culture (théâtre, langues, patrimoine, chant...). L'accueil de stages et formations animés et organisés par des personnes oeuvrant dans le domaine du bien-être et du développement personnel.

Objectif : offrir aux organisateurs et animateurs de stages un service complet qui leur permette de se concentrer sur leur activité.

Public concerné : professeurs de yoga, chi qong, tai chi, reiki, massage, sophrologie, hypnothérapie... mais aussi art-thérapie, langues, théâtre, musique... et toute autre discipline qui vise le développement harmonieux des personnes.

Prestations :

- Hébergement en pension complète, formule chambres partagées.
- Alimentation bio selon les principes diététiques de l'Ayurvéda.
- Collations pendant les pauses, matériel nécessaire pour leur activité (rétroprojecteur, tapis et coussins, tables de massage...).

2) STAGIAIRES ET CURISTES EN YOGA & AYURVÉDA

Ce lieu, qui ouvrira ses portes en avril, allie beauté, sérénité et confort. Marianne et son équipe vous y invitent pour vous joindre aux premières retraites et cures ayurvédiques qui y seront proposées dès ce printemps.

Pour vous ressourcer, vous régénérer, et adopter de nouvelles habitudes.

Des cures ayurvédiques : comprenant massages, soins aux plantes, yoga, méditation, marches en forêt, alimentation spécifique, ces séjours d'une journée à deux semaines visent la remise en forme.

Centre d'Inspirations au coeur de la France

3) TOURISTES EN CHAMBRES D'HÔTES

L'hébergement touristique : des chambres d'hôtes et tables d'hôtes.

Calendrier d'ouverture :

Mars 2019 : 2 chambres d'hôtes (verte "Lumière" et bleue "Tranquilité").

Avril 2019 : 1 suite familiale ("Abondance").

Juillet 2019 : 2 chambres ("Energie" et "Zen").

Soit une capacité totale en juillet de 10 personnes en occupation double, 14 personnes en chambre partagée avec ajout de lits.

Des salles de bains modernes et design.

Petit-déjeuner bio inclus.

Un cadre authentique et serein, pour les vacanciers en

quête d'un séjour de charme.

Table d'hôtes sur demande, Cuisine ayurvédique OU Cuisine traditionnelle bio, végétarienne ou non.

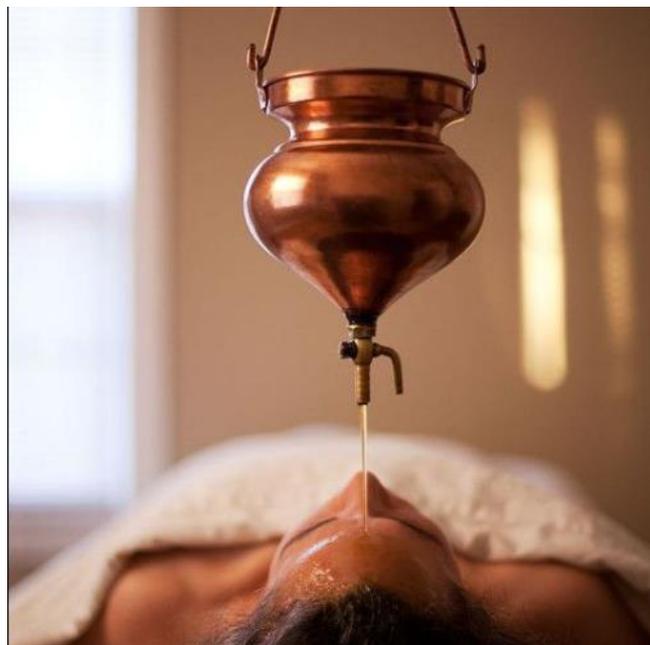
Massages ou cours de yoga en option pour les vacanciers.

4) ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS

Fêtes de famille, colloques et regroupements (festival, réunion...).

L'accueil de séminaires et réunions d'entreprises ou d'autres organisations.

Plus d'informations sur le site internet en cours de réalisation : <https://chateau-de-la-pierre.com/>



Les vestiaires au stade municipal



MONTANT TOTAL DE L'OPERATION : 375.361,90 € HT soit 450.434,28 € TTC

FINANCEMENTS

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 La Région Auvergne-Rhône-Alpes	 Allier le Département	 FFF LaURA Foot	
ETAT (DETR) 130.986 €	REGION 69.600 €	DEPARTEMENT 90.000 €	LIGUE NATIONALE DE FOOTBALL 20.000 €	MAIRIE DE CERILLY 64.775,90 € HT

Grâce aux subventions accordées par l'Etat, la région Auvergne-Rhône-Alpes, le département de l'Allier et la Ligue Nationale de Foot, la commune de Cérilly a pu lancer la **construction de vestiaires**, sans avoir recours à l'emprunt. Ce projet d'importance, comprenant 4 vestiaires pour les joueurs et 2 pour les arbitres, est rendu nécessaire par les nouvelles normes d'accueil **exigées par la FFF (Fédération Française de Football)**, et le fait que les vestiaires actuels, après de longues années d'utilisation, ne répondent plus aux besoins.

Très attendus par les 160 licenciés de l'Association Sportive de Cérilly Football, ce nouveau bâtiment devrait être livré en juin-juillet 2019, donc opérationnel pour la saison 2019-2020.

La bibliothèque



Des travaux de restructuration pour un montant de 110.000 euros HT vont débuter pour une réouverture programmée en septembre 2019.

Un panneau d'information à Cérilly !!



Quoi de mieux qu'un panneau d'affichage numérique pour informer ses administrés et les personnes de passage !!

La municipalité a décidé d'installer un panneau sur la Place Péron. Cet investissement renforcera la diffusion de l'information déjà effectuée, entre autre, par le biais du site internet, du programme trimestriel et de cette lettre d'information. L'objectif de ce système de communication visuelle et dynamique est de permettre la diffusion rapide d'informations concernant la vie pratique de la commune, les manifestations, les associations, les alertes, etc...

Le choix s'est porté sur un produit de grande qualité et fabriqué en France :

un panneau double-face avec une surface d'affichage de 2,12 m²

Le loyer mensuel tout inclus pour une location financière sur 8 ans s'élève à 306 € HT.



Tour de l'avenir

Mercredi 22 août 2018, la commune de Cérilly a accueilli l'arrivée de la 6^{ème} étape du 55^{ème} Tour de l'Avenir « **Le Blanc - Cérilly** ».

Cérilly a ainsi perpétué sa tradition de ville étape des courses cyclistes :

- Le 26 juillet 2008, 20^{ème} étape du Tour de France : un contre-la-montre individuel de 53 km entre Cérilly et Saint-Amand-Montrond
- Le 05 mars 2013, 2^{ème} étape de Paris-Nice, une étape en ligne de 200 km entre Vimory et Cérilly



Le vainqueur : l'italien Alessandro Covi

Cette 6^{ème} étape du Tour de l'Avenir, longue de 181,1 km, avalée à près de 45 km/h de moyenne a vu la victoire de l'Italien Alessandro Covi qui a réglé au sprint un petit groupe d'échappés en passant la ligne d'arrivée quelques dizaines de mètres seulement avant le peloton. A coup sûr, la non-utilisation des oreillettes sur le Tour de l'Avenir a permis au groupe d'échappés de résister au retour du peloton lancé à leur poursuite sur les 4 derniers km précédant la ligne d'arrivée.

La quinzaine de bénévoles a encore fait un travail remarquable !

Un grand merci à l'équipe d'une quinzaine de bénévoles qui a, encore une fois, fait un travail remarquable et apporté un soutien sans faille pour poser les barrières, organiser le fléchage, la réception des officiels et tout ce qui gravite autour des coureurs.



Le maillot jaune : le français Alan Riou



La veille, mardi 21 août, l'association « **Mémoire de Cérilly et ses environs** » a permis aux amoureux du Tour de France de revenir 10 ans en arrière en projetant le film « **Tour de France, 10 ans après** ». Une bonne centaine de personnes ont pu, pendant une heure, revivre cette journée intense et inoubliable du 26 juillet 2008, où Cérilly fut ville départ de la 20^{ème} étape du Tour de France : un contre-la-montre individuel de 53 km entre Cérilly et Saint-Amand-Montrond.

Forum des associations du Pays de Tronçais



Le 2^{ème} forum des associations organisé par la communauté de communes du Pays de Tronçais, en collaboration avec la municipalité de Cérilly, s'est tenu samedi 08 septembre 2018 au parc des expositions de Cérilly.

La quarantaine d'associations présentes ont détaillé leurs activités aux visiteurs qui, profitant d'une journée estivale, ont découvert la richesse, la diversité et le dynamisme du tissu associatif qui contribue à l'attractivité de notre belle région.

Tout au long de l'après-midi, jeunes et adultes ont pris contact avec les associations et participé aux différentes animations proposées : tir à l'arc, judo, aikido, football, pétanque, tennis de table, ...

Sans oublier les sapeurs-pompiers venus présenter leurs activités en vue de susciter des vocations.

A 18h30, la communauté de communes du Pays de Tronçais a offert l'apéritif à l'assistance avant que l'AS Cérilly football ne prépare le repas. Pour clôturer la soirée, l'assemblée a eu la chance d'assister à un magnifique concert du groupe **Luctérios** de Theneuille. Pendant une heure, les 3 jeunes artistes ont repris des musiques traditionnelles irlandaises pour le plus grand plaisir des 120 convives.



Concours communal des maisons fleuries

Les participants au concours communal des maisons fleuries ont été reçus à la salle d'honneur de la Mairie de Cérilly, mercredi 05 décembre 2018. Les lauréats ont été récompensés par un diplôme, des bons d'achat remis par la commune de Cérilly et des cadeaux offerts par les **Pépinières Boudet**. Après avoir remercié tous les participants qui contribuent à l'embellissement de la ville, le verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie dans une ambiance chaleureuse.



1ère CATÉGORIE

(Maisons individuelles avec jardin ou cour)

1 ^{ère}	Marie-Édith PERNIER
2 ^{ème}	Odette JEMINET
3 ^{ème}	Jacqueline CHEVRETTE
4 ^{ème}	Elisabeth AUFAUVRE
5 ^{ème}	Colette SOTTIER
6 ^{ème}	Isabelle PINEL
7 ^{ème}	Danièle PERNIER
8 ^{ème}	Ginette GIRARDI

5ème CATÉGORIE

(Établissements publics)

1 ^{ère}	Maison de Retraite
2 ^{ème}	SAS Alain BOUCHERON

2ème CATÉGORIE

(Maisons ou appartements avec possibilité réduite de fleurissement)

1 ^{ère}	Jeannine MÉTÉNIER
2 ^{ème}	Alain DOMART
	Jean-Paul CREUSS
4 ^{ème}	Bernadette MILITON
5 ^{ème}	Thierry VILATTE

P
A
L
M
A
R
E
S

6ème CATÉGORIE

(Fermes fleuries hors agglomération)

1 ^{ers}	Odile et Philippe DERUNES
2 ^{èmes}	Christiane et Gérard MATHIAUD
3 ^{ème}	Johanna LEIJS

Connectez-vous
gratuitement
au Wif@llier



POINT D'ACCES WIFI PUBLICS

Afin de favoriser l'accès de la population itinérante à des zones internet Wifi libres et gratuites, la commune a procédé à la mise en place de deux bornes Wifi, l'une à la salle des fêtes et l'autre au camping. Ce dispositif proposé par le Conseil départemental, en partenariat avec la Poste, a subventionné l'installation à hauteur de 456 euros sur une dépense totale de 1.206 euros HT.

Comment se connecter ?

- 1 Rendez-vous au point signalétique
- 2 Activez le wifi. Recherchez le réseau « Wif@llier »
- 3 Ouvrez votre navigateur internet et saisissez l'adresse du site web de votre choix. Vous êtes automatiquement redirigé vers le portail d'accès.
- 4 Sélectionnez « créer un compte ». Entrez votre mail et un mot de passe. Lisez et acceptez les conditions générales, puis cliquez sur « accéder au portail »
- 5 Si le système indique vous avoir envoyé un mail d'activation, vous disposez d'un délai de 15 minutes pour cliquer sur le lien qu'il contient et ainsi activer définitivement votre accès wif@llier.

UN CENTRE DE TRI DÉPARTEMENTAL dans l'Allier

PORTÉ PAR LA SPL ALLIER TRI



La gestion des déchets

L'année 2019 sera marquée par l'ouverture du nouveau centre de tri à Chézy après 4 années de travail et un investissement de 12 millions d'euros. L'Allier sera ainsi doté d'un des centres de tri les plus modernes de France. Si ce centre de tri n'avait pas vu le jour, notre tri sélectif aurait pris la direction du Puy de Dôme.

Des changements importants dans la collecte des ordures ménagères vont avoir lieu en 2019. Depuis le 1^{er} janvier, la fréquence du ramassage des ordures ménagères en campagne est passée de 2 fois par mois à une fois toutes les 2 semaines.

A compter du 1^{er} mai, le ramassage de la collecte sélective sera mis en place. Pour cela, les colonnes de tri sélectif seront supprimées, seules les colonnes de collecte de verre seront conservées, voire intensifiées par endroit. Le SICTOM a investi dans 4.600 bacs roulants à couvercle jaune. Les points de regroupement dans les campagnes, munis d'un bac

gris, se verront dotés d'un bac à couvercle jaune. Les usagers collectés à leur porte seront dotés d'un bac à couvercle jaune. Une communication sera effectuée auprès des usagers pour leur expliquer comment doit être effectué le tri des ordures ménagères et la collecte sélective. Le ramassage des ordures ménagères et celui de la collecte sélective seront faits en alternance, une semaine sur 2. L'objectif de ce changement est de réduire par 2 le volume des ordures ménagères et de multiplier par 2 celui de la collecte sélective. L'atteinte de cet objectif est primordiale car la loi de finances 2019 fait passer la taxe d'enfouissement des ordures ménagères de 17 à 65 euros la tonne. Cette augmentation représente un coût de 150.000 euros pour le SICTOM dont la seule ressource est la redevance payée par les usagers.

A nous, usagers, d'être le plus vertueux possible dans la collecte sélective dont le but est la diminution de la pollution.

Le **CAUE**, Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, est une association de loi 1901, qui a pour vocation de défendre la qualité du cadre de vie. Outil d'expertise et de solidarité territoriales, le CAUE de l'Allier croise des expertises multiples au sein de son équipe; présente sur le terrain à l'échelle départementale, dans une posture professionnelle indépendante d'écoute et de conseils objectifs aux particuliers, et aux collectivités.

Les missions du CAUE : CONSEILLER, FORMER, INFORMER et SENSIBILISER

Des architectes conseillent les particuliers dans leurs projets de construction et de rénovation

Ils vous permettent de bénéficier du regard d'un professionnel sur votre projet gratuitement et :

- peuvent vous renseigner sur les démarches
- répondre à vos interrogations
- échanger sur certains choix énergétiques et/ou de matériaux
- vous donner accès à une documentation en lien avec l'actualité

Vous pouvez prendre rendez-vous par téléphone au 04.70.20.11.00 (du lundi au mercredi, de 09h00 à 17h00), ou rencontrer un des architectes en permanence à :

- Bourbon l'Archambault : en Mairie, les 3èmes mercredis de chaque mois, de 09h30 à 11h30
- Vallon-En-Sully : au Point Accueil Info Services, les 1ers mardis de chaque mois, de 09h30 à 11h30



Le CAUE a lancé en mai 2018, **PÉPIT** : un outil de sensibilisation au patrimoine à destination des familles afin de faire connaître et apprécier les trésors qui nous entourent.

Ludique, performant et accessible à tous, cet outil prend la forme d'un jeu pédagogique basé sur le principe du géocoching (chasse aux trésors à l'aide de coordonnées GPS). Il se joue grâce à une application mobile gratuite et propose des balades à

énigmes de 1 à 6 kms incitant à pratiquer le patrimoine : le tout dans un univers de jeu scénarisé et peuplé de personnages thématiques - les Zoom - aidant le joueur dans sa quête.

PÉPIT a déjà séduit plus de 10 000 joueurs à travers ses 18 premières balades !

En 2019, de nouveaux personnages verront le jour ainsi que de nouvelles missions...

Plus d'informations sur le site internet www.pepit03.fr.

CAUE 03 - 12, cours Anatole France, 03000 Moulins

Tél : 04 70 20 11 00 - courriel : contact@caue03.fr - site internet : www.caue03.com

Ouvert au public, du lundi au vendredi de 09h00 à 17h00



Dossier Médical Partagé

Qu'est-ce que le DMP ?

Le DMP est un **dossier médical informatisé** proposé aux patients. Chaque personne bénéficiaire d'un régime de sécurité sociale, majeure ou mineure, peut disposer d'un DMP. Il vise à améliorer la coordination, la qualité et la continuité des soins entre tous les professionnels de santé, en ville comme à l'hôpital ou en Ehpad.

L'accès à ce service en ligne sécurisé est très simple, via le site www.dmp.fr ou un logiciel professionnel, répondant ainsi aux attentes des professionnels de santé. La création d'un DMP n'est possible qu'avec le consentement du patient. Et, en dehors de lui, seuls les professionnels de santé qu'il a autorisés à le faire peuvent le consulter et l'alimenter.

Dès la création de son DMP et à tout moment, le patient peut décider s'il consent ou non à l'ouverture de son DMP en situation d'urgence ; il peut aussi désigner le ou les professionnels de santé qui n'auront pas accès à son DMP dans la rubrique « Gestion du DMP ». Toutes ces décisions sont réversibles.

Qui peut créer un DMP ?

- les patients eux-mêmes, via le site www.dmp.fr
- les professionnels et établissements de santé
- les pharmaciens
- les conseillers des caisses primaires d'assurance maladie (CPAM)

Dans tous les cas, munissez vous de votre carte vitale, elle est indispensable pour la création du DMP.

Que contient le DMP ?

Dès son ouverture, qui prend moins de deux minutes, le DMP du patient est automatiquement alimenté par l'historique des soins et traitements des 24 derniers mois conservé par l'Assurance Maladie. Le patient peut également y ajouter les informations qu'il juge utiles à son suivi médical : personnes à prévenir en

cas d'urgence, allergies éventuelles, personnes de confiance, directives anticipées, etc.

Il peut autoriser son médecin traitant ou tout autre professionnel de santé consulté, à l'enrichir avec toutes les informations et documents facilitant sa prise en charge : pathologies, antécédents, traitements, intolérances médicamenteuses, allergies, comptes rendus d'hospitalisation et de consultation, résultats d'examen... Ces données sont ainsi conservées en toute sécurité et accessibles en un seul lieu pour tous les professionnels de santé autorisés par le patient.

La coordination des soins facilitée pour une meilleure prise en charge du patient

Le DMP est conçu pour permettre l'amélioration de la prise en charge et de la qualité des soins pour le patient. Chaque professionnel de santé, que ce soit lors d'une consultation ou en situation d'urgence, dispose ainsi d'une information plus complète que son seul dossier patient. C'est précieux, notamment dans les cas où un patient est sujet à une intolérance médicamenteuse ou à des allergies.

De plus, via la mise à disposition des examens, soins et traitements déjà prescrits par des confrères, la consultation du DMP permet d'éviter tout acte inutile ou redondant et de réduire le risque d'interactions médicamenteuses. Elle fait aussi gagner du temps dans la prise en charge, par exemple lorsqu'un patient est vu pour la première fois en consultation.

Par ailleurs, le nombre d'affections de longue durée et de maladies chroniques augmente, les patients sont de plus en plus mobiles et la population vieillit : ce sont autant de situations qui nécessitent d'impliquer un nombre toujours plus important d'acteurs dans le parcours de soin de ces patients, avec un enjeu de coordination des soins encore plus crucial. Le DMP constitue un atout important pour favoriser cette démarche nécessaire.

**Association Intermédiaire de proximité
au service des demandeurs d'emploi, des particuliers, des
entreprises, des artisans, des collectivités et des associations
sur les cantons de Bourbon-l'Archambault, Cérilly, Lurcy-Lévis et Sancoins.**

LES BONNES RAISONS DE FAIRE APPEL A NORD BOCAGE

PARTICULIERS, si vous avez besoin d'aide dans votre vie quotidienne (ménage, jardinage, petit bricolage...) ponctuellement ou régulièrement contactez-nous au **04.70.67.85.59**.

L'Association met à votre disposition du personnel pour des missions correspondant à vos attentes.

Nord Bocage est l'employeur : elle signe un contrat de travail avec le salarié et un contrat de mise à disposition avec l'utilisateur. Elle réalise donc toutes les démarches administratives (déclarations sociales, contrat, fiche de paie, visite médicale, facture, ...).

A noter : Les particuliers imposables bénéficient d'une réduction d'impôt ou crédit d'impôt de 50% sur les factures acquittées durant l'année.

Exemple : facture de 1.000 euros, réduction d'impôts de 500 euros ou crédit d'impôts de 500 euros restitué par le fisc pour les ménages non imposables.

ENTREPRISES, ARTISANS, COLLECTIVITES, ASSOCIATIONS, nous pouvons vous aider à gérer vos besoins ponctuels de personnel sur des postes peu ou pas qualifiés (manutentionnaire, manœuvre, aide maçon, serveuse, agent d'entretien...); sur simple appel téléphonique ou visite de votre part, nous formaliserons les conditions de mise à disposition.

VOUS ETES DEMANDEUR D'EMPLOI, nous pouvons vous proposer :

- des missions temporaires de travail correspondant à vos compétences professionnelles.
- un suivi personnalisé pour vous accompagner socialement (orientation vers les organismes compétents afin de résoudre vos difficultés : de santé, financière, mobilité...) et professionnellement (aide à la recherche d'emploi : rédaction de CV, lettre de motivation...).
- Pour ceux qui ne disposent pas d'internet, un panneau d'affichage est à votre disposition avec les offres d'emploi au siège de l'Association.
- Nord Bocage est en partenariat avec Pôle Emploi, Missions locales, ETTI Adef+, Unités Territoriales d'action sociale et les Assistantes sociales des secteurs, MDPH...

Au 30 septembre 2018, nous avons mis à disposition 198 demandeurs d'emploi.

PERMANENCES

Nous vous accueillons au siège du lundi au jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ou lors de nos permanences. A Cérilly, les permanences se font uniquement sur rendez-vous, le jeudi de 09h00 à 11h00, en Mairie.

Association Intermédiaire NORD BOCAGE

1 Bd Gambetta 03320 Lurcy-Lévis

Tél : 04 70 67 85 59

Fax : 04 70 67 86 42

Courriel : air.nordbocage@orange.fr



Agenda

JANVIER

- 04 Vœux du Maire**
Organisés par la municipalité à la salle des fêtes à 18h30.
- 12 Cinéma - « Sans Famille »**
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.
- 13 Championnat futsal seniors**
Au gymnase à 14h00.
- 19 Championnat futsal jeunes**
Au gymnase à 13h30.
- 30 et 31 Station d'évaluation élevage bovin**
Au parc des expositions.

FEVRIER

- 01 et 02 Station d'évaluation élevage bovin**
Au parc des expositions.
- 02 Trophée futsal U11**
Organisé par l'ASC football au gymnase à partir de 09h00.
- 03 Conférence sur l'histoire de l'art**
Organisé par le DomaineM de 16h30 à 18h00.
- 09 Cinéma - programmation à venir**
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.

MARS

- 09 Cinéma - programmation à venir**
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.
- 30 Carnaval**
Organisé par l'amicale des bambinos de Cérilly à 14h30.
- 30 Cinéma - programmation à venir**
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.

AVRIL

- 05-06-07 Nationale d'Elevage d'Atika américain**
Au parc des expositions.
- 13 Soirée charolaïse**
Organisée par le comité des foires à la salle des fêtes à 20h00.

MAI

- 04 Cinéma - programmation à venir**
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.
- 11 et 12 Nationale d'Elevage de Bergers australiens**
Au parc des expositions.
- 18 Nationale d'Elevage de Greyhounds (lévrier anglais)**
Au parc des expositions.

JUIN

- 01 Cinéma - programmation à venir**
Organisé par la municipalité à la salle des fêtes à 20h30.
- 08 Kermesse de l'école maternelle**
Salle des fêtes.
- 19 Collecte de sang**
Organisée par l'amicale des donneurs de sang bénévoles à la salle de fêtes de 16h00 à 19h00.
- 21 Fête de la musique**
Organisée par les Ateliers du gué.
- 23 Marché estival**
Organisé par les Ateliers du gué à la salle des fêtes.
- 28 Kermesse de l'école élémentaire**
A l'école élémentaire ou au gymnase à 16h30.
- 28 Conférence « Clémenceau - Traité de Versailles »**
Organisée par « Mémoire de Cérilly et ses environs » à la salle d'honneur de la Mairie à 20h30.
- 29 Audition des élèves de l'école de musique**
A la salle des fêtes.
- 29 et 30 Enduro de pétanque**
Organisé par Cérilly Pétanque au parc des expositions.

JUILLET

- 13 Feu d'artifice - Bal des pompiers**
Au stade municipal et salle des fêtes.
- 13 au 28 Tournoi de tennis**
Organisé par l'ASC Tennis.
- 20 au 04 août Exposition artistique**
Organisée par les amis de la grange à la salle des fêtes.

Les programmations et les horaires sont susceptibles d'évoluer.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site internet de la mairie www.mairiecerilly.com ou contactez la mairie au 04 70 67 52 00.



Musée Charles-Louis Philippe

Ouvert tous les samedis, dimanches et jours fériés du 01 mai au 30 juin de 15h à 18h.

Ouvert tous les vendredis, samedis, dimanches et jours fériés du 1er juillet au 31 août de 15h à 18h.

Ouvert tous les samedis, dimanches et jours fériés du 01 septembre au 30 septembre de 15h à 18h.